



Losser Audit
Commissaire aux comptes

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 9 Allée des Vosges

55000 BAR LE DUC

SIREN 379 875 990

Assemblée générale ordinaire du 23 mars 2018

LOSSER Audit

S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415
Société de Commissaire aux comptes membre de la Cie Régionale de Nancy
16 Bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73
T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798050415



Losser Audit
Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 9 Allée des Vosges

55000 BAR LE DUC

SIREN 379 875 990

LOSSER Audit

S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415
Société de Commissaire aux comptes membre de la Cie Régionale de Nancy
16 Bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73
T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798050415



Aux adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.



Losser Audit Commissaire aux comptes

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre structure, nous estimons que les règles et méthodes comptables de l'annexe donne une information pertinente sur la situation de l'association au regard de la continuité d'exploitation.

Nous avons contrôlé la comptabilisation des subventions reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce à l'examen des procédures et par l'analyse des conventions signés avec vos partenaires. Nous avons également vérifié l'antériorité des subventions en attente d'encaissement. Nous nous sommes assurés de la réalité de ces subventions et du caractère raisonnable des montants restants à encaisser sur ces subventions.

IV. Vérifications des documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date



Losser Audit
Commissaire aux comptes

de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VERDUN, le 8 mars 2018



LOSSER Audit S.A.S.
Jean-Christophe LAFLOTTE
Commissaire aux comptes

ASS.MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT
ASSOCIATION BILAN ACTIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017			01/01/2016 au 31/12/2016
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 630,00	1 630,00		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	624,00	531,68	92,32	
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	23 345,79	16 986,36	6 359,43	10 541,87
Autres immobilisations corporelles	22 125,73	16 831,07	5 294,66	469,76
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	100,00		100,00	100,00
TOTAL (I)	47 825,52	35 979,11	11 846,41	11 111,63
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	18 433,50		18 433,50	7 248,11
Autres	89 495,50		89 495,50	90 767,46
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	71 310,00		71 310,00	53 977,71
Charges constatées d'avance (3)	276,81		276,81	330,53
TOTAL (III)	179 515,81		179 515,81	152 323,81
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	227 341,33	35 979,11	191 362,22	163 435,44
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

ASS.MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT
ASSOCIATION BILAN PASSIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	109 058,94	102 302,17
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	45 226,18	6 756,77
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
	TOTAL (I)	109 058,94
Comptes de liaison	154 285,12	109 058,94
	TOTAL (II)	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charge		
	TOTAL (III)	
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
	TOTAL (IV)	
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	50,50	15,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 353,72	10 013,18
Dettes fiscales et sociales	18 946,68	34 218,63
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 463,20	3 369,69
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 263,00	6 760,00
	TOTAL (V)	54 376,50
Ecarts de conversion passif	37 077,10	54 376,50
	(VI)	
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	191 362,22
	37 077,10	54 376,50
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

ASS.MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT
ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
Ventes de marchandises	1 045,78	803,44
Production vendue de biens		
Production vendue de services	74 413,25	27 719,51
Production vendue de travaux		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	238 335,98	211 348,87
Cotisations	839,12	8 496,47
Autres produits (hors cotisations)	5 553,38	6 776,17
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	320 187,51	255 144,46
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	299,09	
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	73 633,31	56 135,15
Impôts, taxes et versements assimilés	3 066,76	2 730,00
Salaires et traitements	145 641,38	135 288,43
Charges sociales	46 239,12	50 706,01
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	6 076,62	3 665,60
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	15,49	0,36
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	274 971,77	248 525,55
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	45 215,74	6 618,91
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	234,30	227,86
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	234,30	227,86
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	234,30	227,86

ASS.MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT
ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	218,52	
Sur opérations en capital	7,62	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	226,14	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	450,00	90,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	450,00	90,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-223,86	-90,00
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	45 226,18	6 756,77
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	320 647,95	255 372,32
TOTAL DES CHARGES	275 421,77	248 615,55
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	45 226,18	6 756,77
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	45 226,18	6 756,77
<i>* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>	<i>3 702,12</i>	<i>1 234,04</i>
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>218,52</i>	
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	<i>-223,86</i>	<i>-90,00</i>
<i>(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>		

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---|-----------------|
| - Constructions | 10 à 50 ans ans |
| - Agencement et aménagement des constructions | 10 à 20 ans ans |
| - Installations techniques | 5 à 10 ans ans |
| - Matériels et outillages industriels | 5 à 10 ans ans |
| - Matériels et outillages | 5 à 10 ans ans |
| - Matériels de transport | 4 à 5 ans ans |

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	1 630,00		624,00
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencs & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		22 730,79		615,00
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencs & aménagts divers		6 555,00	
Matériel de transport			9 998,33		872,40
Matériel de bureau & info., mobilier					
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	39 284,12		6 187,40
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		100,00		
		TOTAL IV	100,00		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			41 014,12		6 811,40

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			2 254,00	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indust.				23 345,79	
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				11 255,00
Matériel de transport					10 870,73	
Mat.bureau, info., mob.						
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			45 471,52	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				100,00	
		TOTAL IV			100,00	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					47 825,52	

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 630,00	531,68		2 161,68
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		12 188,92	4 797,44		16 986,36
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	6 555,00	266,12		6 821,12
	Matériel de transport	9 528,57	481,38		10 009,95
	Mat. bureau et informatique, mob.				
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		28 272,49	5 544,94		33 817,43
TOTAL GENERAL		29 902,49	6 076,62		35 979,11

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains							
Constr. Sur sol propre							
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor. Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport						
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CRÉDIT-BAIL

Contrat location avec option d'achat CREDIPAR pour véhicule PEUGEOT PARTNER Tepee
 Période de location : du 30/09/2016 au 31/08/2020
 Echéance mensuelle : 308.51€ TTC
 Valeur d'origine : 14 256.46€ TTC
 Montant Option d'achat : 2 138.47€ TTC

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Cumuls exerc. antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

	Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
		Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles	1 234,04	3 702,12	4 936,16
Immobilisations en cours			
TOTAL	1 234,04	3 702,12	4 936,16

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1 an au plus	à + 1 an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1 an au plus	à + 1 an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs corpor.	3 702,12	6 170,20		9 872,32		2 138,47		2 138,47
Immob. en cours								
TOTAL	3 702,12	6 170,20		9 872,32		2 138,47		2 138,47

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	276,81
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	276,81

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	88 727,62
Disponibilités	
TOTAL	88 727,62

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
REPRISE BALANCE PENALITES ET AMENDES FISCAL	450	
REPRISE BALANCE PRODUITS EXCEPTIONNELS		8
TOTAL	450,00	7,62

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TRANSFERTS DES CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
REPRISE BALANCE REMBOURSEMENTS DIVERS	34		
REPRISE BALANCE T.C. CPAM	61		
REPRISE BALANCE TC->MAIF	75		
REPRISE BALANCE TC->INDEMN. SERVICE CIVIQUE	670		
TOTAL	839,12		



Losser Audit
Commissaire aux comptes

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**
Exercice du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT

Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de la Meuse

Siège social : 9 Allée des Vosges

55000 BAR LE DUC

SIREN 379 875 990

LOSSER Audit

S.A.S. au capital de 1.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 798 050 415
Société de Commissaire aux comptes membre de la Cie Régionale de Nancy
16 Bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex - Tél. 03 29 84 12 73
T.V.A. Intracommunautaire FR 70 798050415



Losser Audit
Commissaire aux comptes

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée ou autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

VERDUN, le 8 mars 2018



LOSSER Audit S.A.S.
Jean-Christophe LAFLOTTE
Commissaire aux comptes

